

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD657

présenté par

M. Rolland, M. Pauget, M. Cattin, M. Cinieri, M. Sermier, Mme Corneloup, M. Dive, M. Leclerc,
M. Bony, M. Vialay, M. Reda, M. Perrut, M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine et
M. Vatin

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Améliorer la couverture des territoires par des réseaux de télécommunications répondant aux enjeux des mobilités de demain. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mobilités quotidienne des français vont connaître de profonds bouleversements, notamment du fait du développement du télétravail et, plus tard, de l'arrivée sur le marché des véhicules autonomes.

Or seuls les territoires desservis par des réseaux denses de télécommunication pourront profiter de ces évolutions, qui nécessitent une connexion importante et fiable.

C'est pourquoi le développement des réseaux de télécommunications doit faire partie des objectifs de la programmation financière et opérationnelle des investissements de l'État dans les systèmes de transports pour la période 2019-2037.